

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 09 mars 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept le 09 Mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2017

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mme ROUSSEAU - M. COUTANCEAU - Mme PAOLINI - MM. DUBOIS - COMBES - RAMINI - HRITANE - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIé - SOULA - DUBRANA - MARY - Mme DUC - MM. LOSIO - HAC.

Absent ayant donné procuration : M. RIVIERE ayant donné procuration à Mme DUC.

Absents : Mmes BOREL - LOURDE - M. DELMON.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose d'élire Madame Andrée ROUSSEAU.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Procuration : 1 Absents : 3 (Mmes BOREL - LOURDE - M. DELMON) Exprimés : 24 Pour : 24

2 - Désaffectation et déclassement du camping « Le Plantauvel » sis Commune de Palaminy

Rapporteur : Mme DUBRANA

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

Vu la délibération en date du 24.05.2016 approuvant le lancement de la procédure de vente du camping ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commune de CAZERES est propriétaire du camping « Le Plantauvel » sis lieu-dit « le Ramier » 31220 PALAMINY, et propose de constater la désaffectation du domaine public du Camping « Le Plantauvel » et d'approuver son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 23 Procuration : 1 Absents : 3 (Mmes BOREL - LOURDE - M. DELMON) Exprimés : 24 Pour : 24

3 - Vente du Camping « Le Plantauvel »

Rapporteur : Mme DRIEF

Vu la délibération en date du 24.05.2016 approuvant le lancement de la procédure de vente du camping municipal « Le Plantauvel » sis 31220 PALAMINY ;

Considérant l'avis des domaines en date du 04.11.2016 ;

Considérant la désaffectation et le déclassement du Camping « Le Plantauvel » sis lieu-dit Le Ramier à 31220 PALAMINY ;

Considérant l'offre d'acquisition par Monsieur BRENGUES Francis, domicilié 8bis, chemin de la mairie 31320 AUZEVILLE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'ensemble immobilier cadastré :

- C0639 à C0662 ; C0665 à C0668 ; C0671 à C0673 ; C0676 à C0678 ; C1242 - C1243 - C1292 - C1295 - C1296 - C1299.

Pour une superficie totale de 40 054 m².

Ainsi que l'actif s'y rattachant et ci-annexé, à Monsieur BRENGUES Francis, domicilié 8bis, chemin de la mairie 31320 AUZEVILLE, avec faculté de substitution au bénéfice de toutes filiales ou sociétés à constituer, conformément aux termes de la délibération en date du 24.05.2016 pour un montant de 467 500 € HT, réparti comme ci-dessous :

- 287 500 € HT pour le fonds
- 180 000 € HT pour les constructions

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

De délibérer en faveur de la vente du bien cadastré :

- C0639 à C0662 ; C0665 à C0668 ; C0671 à C0673 ; C0676 à C0678 ; C1242 - C1243 - C1292 - C1295 - C1296 - C1299.

Pour une superficie totale de 40 054 m².

Ainsi que l'actif s'y rattachant et ci-annexé à BRENGUES Francis, domicilié 8bis, Chemin de la mairie 31320 AUZEVILLE, avec faculté de substitution au bénéfice de toutes filiales ou sociétés à constituer, conformément aux termes de la délibération en date du 24.05.2016, pour un montant de 467 500 € HT réparti comme ci-dessous :

- 287 500 € HT pour le fonds
- 180 000 € HT pour les constructions

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout acte afférent à ce dossier.

| |
|---|
| Présents : 23 Procuration : 1 Absents : 3 (Mmes BOREL - LOURDE - M. DELMON) Exprimés : 24 Pour : 24 |
|---|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.